

Remerciements – Jenny Stettler

Le Conseil communal remercie Jenny Stettler, pour son travail et investissement au sein de notre commune en tant que secrétaire-caissière communale depuis novembre 2017. Nous lui souhaitons plein épanouissement pour son avenir professionnel.

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du
10 au 21 octobre 2022 inclus.

En cas d'extrême urgence, veuillez-vous adresser à M. le Maire Christian Zuber au 079 421 69 10.

Société « 2000 Watts »

L'agglomération de Delémont organise une conférence « Société à 2000 Watts ». Cette conférence vous apportera des solutions pour économiser concrètement de l'énergie.

Cette conférence aura lieu le :

Judi 10.11.2022 à la halle de gymnastique de Soyhières.

Vous trouvez d'autres informations sur le site : www.agglod.ch

Route de Bâle - Trafic

Le Conseil communal prie les usagers de la Route de Bâle de **modérer leur vitesse de circulation**, ceci afin de garantir la sécurité des piétons.

Le Conseil communal

Nouveau secrétaire communal

Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer la nomination de notre nouveau secrétaire communal.

Monsieur Luca Haering

est entré en fonction le 19 septembre 2022.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités.

Commissions communales 2023 - 2027

Lors de la prochaine assemblée communale, il sera procédé à l'élection des membres des commissions communales pour la législature 2023 - 2027.

Le Conseil communal recherche :

- Commission des finances : 4 membres
- Commission des travaux publics – eaux : 3 membres
- Commission d'urbanisme : 2 membres
- Commission d'estimation : 3 membres

Délai de dépôt de candidatures : **Lundi 21.11.2022 à 12h00**, à l'administration communale.

Acte de candidature : il portera les :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Profession
- Signature

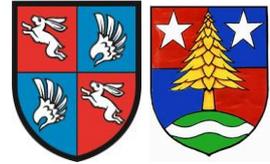
Les personnes déjà membre d'une commission pour la législature 2018-2022 et qui souhaitent poursuivre dans l'exercice de leur fonction, doivent également envoyer un avis de candidature.

Le Conseil communal

Echo de l'Arche – Abonnements 2023

Pensez à renouveler dès aujourd'hui votre abonnement pour les **trois numéros à paraître en 2023** au prix modique **de Fr. 25.00**. Votre soutien est important afin de permettre à cette belle aventure de continuer ! Adresse de paiement : Association des Maires du Haut-Plateau, IBAN CH83 8080 8009 8715 2914 2, ou à l'aide du bulletin de versement disponible dans les secrétariats communaux en tout temps.

D'autres informations au verso !!



Affichage autogéré

La Commune de Soyhières met à disposition de la population un panneau d'affichage autogéré à l'arrêt de bus « Place de la Liberté ».

Ce panneau est à disposition de toute personne désirant informer d'une manifestation artistique (théâtre, danse, musique, etc.), sportive ou liée à la diffusion de la connaissance (philosophie, religion, etc.), au cours d'un événement ponctuel (pas de programmes mensuels ou de vente de cours, d'abonnements, de stages, de séminaires, etc.).

La publicité purement commerciale et l'affichage politique n'ont pas leur place sur ce panneau.

Une seule affiche par manifestation, au format 30x45 cm maximum, peut être placée sur le panneau.

Les affiches sont à fixer uniquement à l'aide de papier adhésif de carrossier.

Chacun et chacune s'engage à ne pas recouvrir les affiches dont la manifestation n'a pas encore eu lieu.

Les affiches qui ne sont plus d'actualité peuvent être enlevées.

Le Conseil communal

Chiens

Le Conseil communal tient à rappeler aux propriétaires de chiens, que conformément au règlement communal en vigueur, leurs compagnons à 4 pattes doivent être **tenus en laisse**.

De plus, nous les prions de faire bon usage des « sac'o'mat » mis gratuitement à disposition pour **ramasser les excréments**.

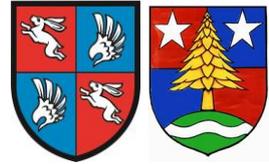
En cas de **non-respect** des règles minimum d'hygiène, les propriétaires concernés seront **amendés**.

Le Conseil communal

FC Soyhières – équipe de nettoyage

Afin de compléter son équipe de nettoyage, le FC Soyhières recherche une personne pour le nettoyage des locaux de la halle de football sur le Questre d'avril à fin octobre.

Pour tout complément d'informations s'adresser à Christine Ramseyer au 032 / 422 02 87 ou 078 / 842 01 28



Pourquoi économiser de l'eau malgré une source abondante ?

Cet été, nous avons vécu l'un des étés les plus secs depuis très longtemps. Cela a conduit la commune à restreindre l'utilisation de l'eau par mesures de précaution. En cette période, la quantité disponible d'eau est bien plus que suffisante mais on peut tout de même retirer certains avantages à restreindre sa consommation. En effet, traiter l'eau demande une certaine quantité d'énergie et, malgré de faibles traitements à l'eau de Soyhières pour la rendre potable, l'électricité représente tout de même près du 10% des coûts de la station selon le budget 2022.

Grâce à une consommation de l'eau modérée, nous effectuons donc trois bonnes actions : 1) nous réduisons notre facture finale ; 2) nous réduisons la facture de la commune et 3) nous réduisons l'impact sur l'environnement grâce à une consommation d'énergie moindre et par conséquent des émissions de CO2 plus faibles.

Hausse des prix de l'énergie, comment économiser ?

Face à la hausse du prix de l'énergie, nous pouvons économiser la facture d'électricité grâce aux petits gestes suivants :

- Se laver les mains à l'eau froide
- Éviter de faire des douches trop longues et trop chaudes
- Ne pas chauffer les pièces à une température supérieure à 21°C
- Éteindre ses appareils en veille la nuit ou la journée lorsqu'on est absent
- S'informer sur plein d'autres manières de réduire sa facture (par exemple émission « Point J – Economies d'énergie : que peut-on éteindre ? » diffusée le 21.09.2022 sur RTS La Première).

Laisser un appareil allumé sans raison c'est comme laisser de l'eau couler au robinet en quittant la pièce.